



Éditorial



Gestion de la canicule : un exemple à suivre

Les pouvoirs publics ont nettement amélioré la gestion des épisodes caniculaires par une coordination étroite entre tous les niveaux de responsabilité, publics, privés, associatifs et par de multiples canaux. C'est un exemple à suivre pour nos politiques publiques. Coopérons, partageons, initions ensemble.

Jean-Paul MICHEL

La rénovation du pôle gare de Bussy-Saint-Georges commence



Après de premiers travaux en début d'année, le réaménagement des abords de la gare RER a débuté mi-juin. L'opération comprend en particulier la rénovation de la gare routière et un grand parvis pour les modes doux face au parc relais. La végétalisation autour de la place attenante et l'amélioration de la visibilité des commerces sont également au programme. L'opération qui devrait s'achever mi-2019 est conduite par EpaMarne, Marne et Gondoire, la commune et le Stif. Marne et Gondoire comptera alors trois pôles gare facilitant et sécurisant l'intermodalité voiture, bus, train, cycles et déplacements piétons à Lagny, Montévrain et Bussy-Saint-Georges.



CANICULE

L'Agence régionale de santé répond à nos questions



Quel bilan dressez-vous de l'épisode qui s'achève actuellement en Île-de-France ?

Nous pourrions établir un bilan chiffré la semaine prochaine. Néanmoins, on peut dire ce matin (*vendredi 23 juin*) que l'impact est limité d'après les remontées des SAMU, services d'urgence, EPHAD, etc.

Comment l'expliquez-vous ?

Le plan national canicule actuel date de 2014 et est ainsi entré dans les habitudes des différents acteurs qui se le sont bien approprié et savent le mettre en œuvre. Il y a déjà eu des vagues de chaleur en 2015 et 2016 qui ont nécessité le déclenchement du niveau 3 du plan canicule. Cette expérience permet aux intervenants, dont les mairies, de savoir comment réagir, ce qu'il faut mettre en place, vers qui se tourner. Les particuliers eux-mêmes adoptent les bons gestes grâce aux campagnes d'information.

Des progrès sont donc effectués d'année en année...

Le plan national canicule a été révisé en 2013 pour obtenir une meilleure adéquation entre le dispositif de vigilance météorologique et les niveaux du plan. Les missions propres à chaque acteur du plan ont été précisées.

Étant attendu désormais des épisodes canicules plus précoces et importants, les services s'adaptent et font preuve de beaucoup de réactivité. Le travail de prévention aux risques sanitaires d'une canicule auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux et l'appel à la mobilisation de tous pour appliquer et relayer les conseils sanitaires s'est notamment poursuivi tout au long de ce dernier épisode caniculaire.

Quelles sont les principales mesures auxquelles doivent participer les collectivités en cas de canicule ?

Les mesures sont notamment prévues dans le Plan de Gestion d'une Canicule Départemental.

Par exemple, conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 2004, les communes ont mis en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande. Ce registre est communiqué au préfet, à sa demande, en cas de déclenchement du PAU : plan d'Alerte et d'Urgence, au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en cas de risques exceptionnels.

Des mesures s'ajoutent ensuite par niveau du plan canicule : niveau 1 - Veille saisonnière (activé du 1^{er} juin au 31 août et quand nécessaire), niveau 2 - Avertissement chaleur, niveau 3 - Alerte canicule (qui a été déclenché cette semaine) et niveau 4 - Mobilisation maximale.

Le suivi des décès, la qualité et la distribution d'eau potable, la remontée d'informations et l'alerte auprès de la préfecture, l'information de la population et des associations, l'encouragement de la solidarité de proximité, la mobilisation du personnel communal, la programmation d'horaires modulés d'ouverture des lieux climatisés et des piscines sont des éléments très importants.

En plus des précautions à prendre à titre individuel, la population a-t-elle un rôle à jouer dans le plan canicule ?

La population fait également partie des acteurs à mobiliser pour appliquer et relayer les conseils sanitaires, en particulier auprès des personnes les plus fragiles. L'adaptation de comportements citoyens, pour limiter les conséquences environnementales d'une canicule est également important.

Par exemple, ne pas ouvrir les bouches incendie et en épisode de pollution à l'ozone limiter les émissions de composés organiques volatils dans l'air en n'utilisant pas de solvants.

ACTUALITÉS

Concert de Démon à Paris dimanche

Ils seront 100 enfants de Marne et Gondoire sur la scène de la Philharmonie de Paris dimanche après-midi en compagnie d'autres orchestres Démon pour un concert exceptionnel, aboutissement de leur première année d'apprentissage. Il y a encore un an ces enfants ne savaient pas jouer d'un instrument de musique. Aujourd'hui, ils constituent un orchestre symphonique associant alto, violon, violoncelle, contrebasse, clarinette, flûte, basson, hautbois, cornet, trompette, trombone, saxhorn et euphonium.

Dimanche, l'orchestre de Marne et Gondoire interprétera *El Cosechero*, chanson traditionnelle d'Argentine, et *La marche des matelots*, pièce d'opéra de Marin Marais *Alcyone*, en présence des familles et du public de partenaires de la Philharmonie. Le cycle Démon dure trois ans.



Lors de la répétition le 17 mai

Lu dans le Parisien, mardi :

Quels sont vos projets pour l'école ?

Françoise Nyssen, ministre de la culture : «Des projets existent, comme Orchestre à l'école (*des orchestres créés avec les élèves d'une même classe*) ou Démon (*Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale qui permet aux enfants de jouer dans des orchestres classiques*). L'objectif est de faire accéder tous les enfants à des initiatives de ce type. Dès ma nomination, je me suis rapprochée du ministre de l'Éducation (*Jean-Michel Blanquer*) pour que nous travaillions ensemble. Je crois beaucoup aux chorales que j'ai testées grandeur nature dans l'École du Domaine du possible, que j'ai créée à Arles. Je suis une ministre travaux pratiques.»

Voilà qui conforte le projet musical de Marne et Gondoire. Avec 3 orchestres à l'école (Lagny, Thoiry, Bussy-Saint-Georges), un orchestre Démon et 5 classes à horaires aménagés pour le chant choral, la communauté d'agglomération participe déjà à la mise en pratique.



C'est coasse ce tunnel ?

Un crapauduc ! Le problème est important, nombre de crapauds se sont font écraser depuis plusieurs années entre le parc de Rentilly et la zone d'activité du Gué Langlois située de l'autre côté de la D 418. Au printemps, les batraciens aiment à rejoindre la mare de la zone d'activité où grandiront leurs têtards.

Heureusement, la direction de l'environnement a mis au jour il y a deux semaines un ancien passage souterrain qui devrait désormais permettre aux crapauds de passer sous la route. Un petit exemple de continuité écologique permettant aux espèces d'accomplir leur cycle de vie.

DÉCISIONS DE BUREAU

Séance du 19 juin

- Lancement d'une consultation d'entreprises pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Lagny-sur-Marne. D'une surface de plancher de 750 m², le bâtiment regroupera des pôles médecine générale, paramédical, prise en charge «psy» de l'enfant et des espaces communs. Le coût des travaux est estimé à 2,5 millions d'euros.

Ce programme répondant à un projet de santé des professionnels a été validé par l'Agence régionale de santé en mars 2015. Cette reconnaissance de l'ARS confirme le besoin local d'une structure de ce type et sa concordance avec le cahier des charges national des MSP édicté par le ministère de la Santé. La maison de santé fera partie du pôle de santé du parc Saint-Jean, site de l'ancien hôpital de Lagny.

- Création d'un réseau d'assainissement eaux usées / eaux pluviales rue des Guayes à Thorigny sur Marne. Sous condition de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le chantier devrait débuter en novembre 2017 pour 4 mois.



Maison de santé

INFO AEV

Quads et motos en forêt des Vallières : attention à l'amende !

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire du site, rappelle que la pratique de la moto et du quad est formellement interdite en forêt régionale des Vallières

Des panneaux d'interdiction sont implantés à toutes les entrées, des équipes de surveillance à cheval arpentent les lieux plusieurs fois par mois, des contrôles sont menés régulièrement en lien avec la Police Nationale et l'ONCFS. Le dimanche 23 avril, une douzaine de contrevenants ont été interpellés et verbalisés.

L'AEV rappelle que les usagers (promeneurs, cyclistes, cavaliers) doivent pouvoir se promener en toute confiance, sans devoir se méfier en permanence du danger que représente la circulation d'engins motorisés dans un espace naturel.

En outre, les engins dérangent la faune, notamment les oiseaux, en période de reproduction et dégradent les sols et la flore : la végétation finit par ne plus pousser et laisse place à des ornières géantes... autant de dégâts qui nécessitent à terme des travaux de réfection aux coûts non négligeables pour la collectivité.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 90 à 135 €, avec selon les cas, saisie du véhicule et lorsque le délit est assorti d'un défaut d'assurance, de permis de conduire ou d'immatriculation, transfert immédiat au commissariat de secteur.



Forêt des Vallières